Evolution de la
Documentation Technique de Référence de RTE

Trame-type de cahier des charges pour le raccordement au système de téléconduite de RTE d'une installation de consommation

Bilan de la concertation / consultation réalisée par RTE

Septembre 2020

1. Introduction

Dans la continuité de l'implémentation des codes de réseau européens DCC et SOGL, RTE a souhaité faire évoluer la DTR (Documentation Technique de Référence) sur le sujet concernant le raccordement d'une installation de consommation à son réseau de téléconduite,

- en ajoutant dans le chapitre 8 une trame-type de « cahier des charges téléconduite »,
- et en créant des fiches de test spécifiques intégrées à la trame-type de « procédure de contrôle de conformité pour le raccordement d'une installation de consommation et d'un poste source » (elle-même en DTR).

Ce cahier des charges précise les rôles et responsabilités respectifs de RTE et du client consommateur ainsi que les exigences à respecter en vue du raccordement d'une installation de consommation au système de téléconduite de RTE.

Ainsi, ces évolutions s'inscrivent dans la démarche destinée, pour RTE, à gagner en transparence, et pour nos clients, à leur permettre de mieux anticiper nos attentes, les coûts d'infrastructure, de développement et de tests. Cette démarche est actuellement dans un état avancé avec les consommateurs d'une part, et les producteurs d'autre part.

2. L'appel à contributions de RTE

RTE a présenté le **10 mars 2020**, lors d'une réunion des groupes de travail « Raccordement et Accès au Réseau des Consommateurs » et « Distributeurs » de la Commission d'Accès au Réseau (CAR), sa démarche, le contenu de la nouvelle trame de cahier des charges téléconduite, ainsi que les évolutions apportées à la trame de procédure de contrôle de conformité pour le raccordement d'une installation de consommation.

La trame de cahier des charges pour le raccordement au système de téléconduite de RTE qui a été présentée s'adressait à la fois aux clients consommateurs et aux gestionnaires de réseaux de distribution (GRD).

Cependant, lors de la phase de concertation qui s'est déroulée ensuite jusqu'au **17 avril 2020**, l'un des acteurs a demandé à ce que soit distinguée la trame de cahier des charges téléconduite des consommateurs de celle des distributeurs, les exigences n'étant pas les mêmes pour un consommateur HTB (raccordé sur un seul poste RPT) et un GRD (disposant de raccordements sur plusieurs postes sources). Cette distinction a été actée lors du GT Distributeur du 24 avril 2020 qui a également repoussé le début des travaux associés à fin 2020.

Au final, RTE a mis en consultation **du 6 juillet au 7 août 2020** sur le site internet de RTE concerte.fr les documents suivants :

- Nouveau document : « Trame-type de cahier des charges pour le raccordement au système de téléconduite de RTE d'une installation de consommation » ;
- Modification de l'Article 8.19.2[1] – « Trame de procédure de contrôle de conformité pour le raccordement d'une installation de consommation ou d'un poste source », afin de prendre en compte les fiches de contrôles de conformité associées au cahier des charges.

Aucune contribution supplémentaire n'a été reçue durant cette seconde période.

Les documents consultés seront ensuite publiés dans la DTR de RTE, une fois la saisine pour information de la CRE réalisée.

[1] L'article a depuis été renuméroté 8.23 dans la DTR.